

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2011

L'an deux mil onze et le 22 Juin convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le 29 juin deux mil onze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Décision modificative n° 1 – budget commune
- Frais de fonctionnement école V. Duruy à Angoulême pour un enfant de la commune
- Acquisition de terrains «route du Roctaille »
- Acquisition de terrain « pont de la Meure »
- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Réfection du beffroi de l'église
- Implantation éventuelle d'un miroir « rue du Puy de Villars » et « route de la fontaine »
- SDEG – devis supplémentaire éclairage Route du Roctaille
- RD 72 : point sur l'avancement du projet et plan prévisionnel de financement
- Questions diverses

L'an 2011, le 29 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

**Présents :** M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, BOUCHET Sandra, CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, POMMERAUD Brigitte, MM : BAUDIN Olivier, BERTIN Jean-Noël, CHARRIER Philippe, KOTSIS Jack

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Excusé(s) : Mmes : GALY Virginie, ONNO Gisèle, MM : BAUDOUIN Bruno, BESSONNET William, CÔME Philippe

A été nommée secrétaire : Mme BOUCHET Sandra

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **DECISION MODIFICATIVE n°1 – Budget commune**

Monsieur le Maire explique que pour pallier à des insuffisances de crédits sur certains comptes budgétaires et afin de pouvoir régler des factures en instances, il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Compte 2318 - opération 197	- 818,00 euros
Compte 2184 - opération 203	+ 818,00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Accepte de procéder aux modifications budgétaires, tels qu'elles sont présentées par Monsieur le Maire

\*\*\*\*\*

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES**

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'an passé, il avait été saisi d'une demande d'inscription dans une école d'Angoulême, pour un enfant de la commune.

Or cette inscription entraîne une participation de la commune aux frais de fonctionnement pendant toute la scolarité élémentaire de l'enfant, et il convient de signer une convention entre les deux communes.

Au titre de l'exercice 2011, il sera réclamé la somme de 408,48 euros

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord de principe au paiement de cette participation

Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention à intervenir à cette occasion entre notre commune et la commune d'Angoulême.

\*\*\*\*\*

## **ACQUISITION DE TERRAIN « ROUTE DU ROCTAILLE »**

Monsieur le Maire explique aux membres présents que dans le cadre des travaux d'aménagement de la route du Roctaille, il convient de faire un bassin d'orage pour récolter les eaux de pluie.

Il faut donc se porter acquéreur de la parcelle B 119 d'une superficie de 1612 m<sup>2</sup>.

Monsieur le maire, après avoir pris contact avec les propriétaires propose d'acquérir cette parcelle pour 1 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'acquérir la parcelle B 119 d'une superficie de 1 612 m<sup>2</sup> pour la somme de 1 000 euros.

Dit que les frais notariés seront à la charge de la commune

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte à intervenir à cette occasion

\*\*\*\*\*

## **ACQUISITION DE TERRAIN « Pont de la Meure »**

Monsieur le Maire, rappelle aux membres présents, les soucis rencontrés dernièrement suite à l'installation de caravanes sur un terrain communal situé en bordure de Charente au lieu-dit "Pont de la Meure".

Or le terrain cadastré A 667 d'une superficie de 660 m<sup>2</sup> et jouxtant la parcelle de la commune est à vendre et les gens du voyage qui s'étaient installés, sont intéressés pour l'acheter.

Monsieur le Maire explique au Conseil, que ce terrain n'est pas en zone constructible et que par conséquent, il serait plus judicieux que ce soit la commune qui se porte acquéreur de ce terrain pour y aménager un espace de détente pour les promeneurs qui empruntent le chemin de halage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre et 8 voix pour)

- Décide de se porter acquéreur du terrain cadastré A667 d'une superficie de 660 m<sup>2</sup>
- Charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte et les pièces à intervenir à cette occasion.

\*\*\*\*\*

### **ACQUISITIONS DE TERRAINS EN BORDURE DE LA RD 72**

Vu le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la RD 72

Vu la notice explicative qui figure dans le dossier d'enquête

Considérant que le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la RD 72 répond à un besoin réel, que ce projet a été élaboré en tenant compte notamment du point de vue environnemental, et en concertation avec les différents services de l'Etat.

Considérant que pour permettre la réalisation de ce projet, il convient de se porter acquéreur de diverses bandes de terrains le long de cette route départementale,

Après avoir contacté les différents propriétaires concernés, et ne parvenant pas à trouver de solution avec certains,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la RD 72, tel qu'il a été présenté,

Demande à Monsieur le Préfet de la Charente de déclarer ce projet d'utilité publique,

Charge Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet, en particulier la constitution du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la réalisation du projet.

\*\*\*\*\*

### **PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire informe les membres présents que, dans le cadre de la loi de réforme territoriale n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, le Préfet doit établir un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Ce projet présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 26 avril dernier, a été remis à toutes les collectivités concernées, qui doivent transmettre leur avis sur ces propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Ce schéma propose notamment le regroupement du SMAEPA de Châteauneuf, auquel la commune est adhérente, avec les SIAEP de la région de Baignes, le SIAEP de la Font Chaude et la commune de Barbezieux St Hilaire.

Après avoir étudié ce projet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Compte tenu que le SMAEPA de Châteauneuf est déjà un syndicat très important qui comporte de nombreuses communes, le conseil ne voit pas l'intérêt d'un tel rapprochement et par conséquent donne un avis défavorable au regroupement du SMAEPA de Châteauneuf avec le SIAEP de la région de Baignes, le SIAEP de la Font Chaude et la commune de Barbezieux,

\*\*\*\*\*

### **REFECTION DU BEFFROI DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le beffroi de l'église est en très mauvais et qu'il s'affaisse sur la maçonnerie, il doit être refait. Plusieurs entreprises ont été contactées et seulement deux ont répondu et proposent les prix suivants :

Entreprise BODET 7 622,50 € H.T.  
Entreprise MCCC 11 586,83 € H.T.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Choisi l'entreprise BODET pour effectuer les travaux de réfection du beffroi de l'église, pour un montant de 7 622,50 € H.T.  
Charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de subvention afférent.

\*\*\*\*\*

### **IMPLANTATION DE MIROIRS « rue du Puy de Villars » et « route de la Fontaine »**

Monsieur le Maire explique aux membres présents, qu'il a été saisi d'une demande de deux administrés de la commune pour la pose de miroirs.

Un rue du Puy de Villars (en face de chez M. Guerry) pour la visibilité, notamment lorsque le riverain sort de chez lui et tourne à gauche, il faudrait donc mettre un miroir de l'autre côté de la route, donc sur la commune de St Saturnin  
Un route de la Fontaine (en face chez M. Mesnard)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de ne pas donner une suite favorable à ces deux demandes, et de demander aux riverains de la rue du Puy de Villars de se rapprocher de la commune de St Saturnin.

\*\*\*\*\*

### **SDEG : Devis supplémentaire éclairage route du Roctaille**

Monsieur le Maire informe les membres présents, que le SDEG a fait parvenir un second devis de 14 549,98 euros à ajouter au précédent pour l'éclairage de la route du Roctaille. Ce devis représente le coût des tranchées et du passage des câbles.

Monsieur le Maire informe qu'il a signé ce second devis, et demandé une facturation en 2012

\*\*\*\*\*

## **RD 72 : point sur les travaux et plan de financement**

Monsieur le Maire donne le montant des subventions attendues pour les travaux liés à la RD 72.

- Dotation d'Equipeement des Territoires ruraux :	74 383,63 €
- Conseil Régional	25 000,00 €
- Conseil Général	35 000,00 €
Total TTC des travaux	551 857,95 €
Dont TVA	76 040,45 €
Emprunt	220 000,00 €
Autofinancement	121 433,87 €

\*\*\*\*\*

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Lecture d'un courrier de M. Faugerolles, qui souhaite acquérir la parcelle AH 12, appartenant à la commune, et sur laquelle se trouve la cabane des chasseurs. ⇨ Le Conseil considère qu'il vaut mieux garder ce terrain parmi la réserve foncière de la commune et émet un avis défavorable à la demande.
- Problème assainissement « rue de la Mothe » : Il faut faire un courrier au Syndicat de Châteauneuf. Le réseau a été rétrocédé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006 au Syndicat, il faudrait leur demandé un audit du réseau pour connaître l'état des canalisations.
- Rue de Pierre levée : faire vérifié la bouche d'égout, apparemment de la végétation pousse dedans.
- Mise en valeur des transformateurs : deux gens de la commune ont été recrutés pour assister les graphes. Deux postes seront graphés celui de la mairie sur le thème du chocolat et celui des Alins sur le thème de l'inter génération.
- Prochaine séance le 27 septembre 2011

\*\*\*\*\*

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 30

\*\*\*\*\*

Ont signé les membres présents :